Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261013-20261009-DE

Département des Côtes -d'Armor
Commune de CAVAN
Séance du 13 Octobre 2026
Date de la convocation : 5 Octobre 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°202610-09

L'an deux mil vingt-six, le 13 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Etaient Présents : 14 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1er Adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3ème adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4ème adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5ème adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Gaëlle LE CANT, Adelaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Adeline POINTIER, Ronan GEFFROY

Etaient absents avec procuration : 4 : Magali BODEREAU à Maurice OFFRET, Daiven PIOGER à Mathieu ROUSSEL, Didier NEVEUX à Ronan GEFFROY, Lucie ARZUL à Adeline POINTIER

Etaient absent sans procuration : 1 : Xavier DUAULT

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Sylvain RANNOU

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la commune étant donné la réorganisation des plannings des agents du service scolaire à la rentrée 2026 et du fait qu'un agent en disponibilité pour convenances personnelles jusqu'au 31 juillet 2028 inclus est remplacé par un agent contractuel.

Pour mémoire, le nombre d'heures du poste avait été diminué en 2020 à la demande de l'agent titulaire. Étant donné les nécessités de service actuelles, il propose d'augmenter le nombre d'heures du poste :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (DHS : 15h00) à compter du 1er novembre 2026,
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (DHS : 21h30) à compter du 1er novembre 2026,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier le tableau des emplois permanents de la commune, **à compter du 1er novembre 2026** comme suit :

GRADE	EFFECTIF		DATE D'EFFET	DUREE HEBDOMADAIRE DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261013-20261009-DE

Rédacteur	1		16/05/2022	35 h
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1		08/05/2025	35 h
Adjoint administratif	1		01/07/2022	35 h
Adjoint technique	1		01/09/2024	35 h
Adjoint Technique	1		01/09/2023	35 h
Adjoint Technique Principal 1ère classe	1		01/01/2020	35 h
Adjoint Technique Principal 1ère classe	1		01/01/2020	35 h
Adjoint Technique Principal 1ère classe	1		01/01/2022	35 h
Adjoint Technique Principal 1ère classe	1		01/01/2023	35h
Adjoint Technique Principal 1ère classe	1		01/01/2024	35 h
Adjoint Technique	1		01/09/2024	35 h
Adjoint Technique	1		15/06/1987	35 h
Adjoint Technique	1		01/09/2023	35 h
Adjoint Technique	**1**		**01/11/2026**	**21 h 30**
Agent de maîtrise	1		01/05/2023	35 h
Agent de maitrise principal	1		01/07/2023	35 h
Adjoint du patrimoine	1		01/06/2024	17h30

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 septembre 2026,

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs en raison d'une nouvelle organisation du service scolaire,

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261013-20261009-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes Pour : 18
Votes Contre :
Abstention :

APPROUVE la suppression un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (DHS : 15h00) à compter du 1er novembre 2026,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (DHS : 21h30) à compter du 1er novembre 2026,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Le secrétaire de séance,

Sylvain RANNOU

Le Maire,

Maurice OFFRET

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor)

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État